L'école au XIXème siècle

Le développement de <u>l'instruction pour tous les enfants</u> est une grande œuvre de la Illème République. Les garçons et les filles apprennent à lire, écrire et calculer. La morale tient une part importante dans les enseignements.

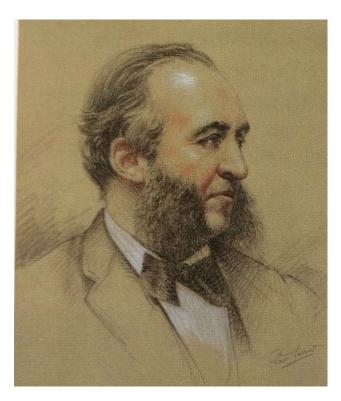
Entre <u>1881 et 1882</u>, sous la direction de <u>Jules Ferry</u>, ministre de l'instruction publique, d'importantes lois sont votées.

L'école devient :

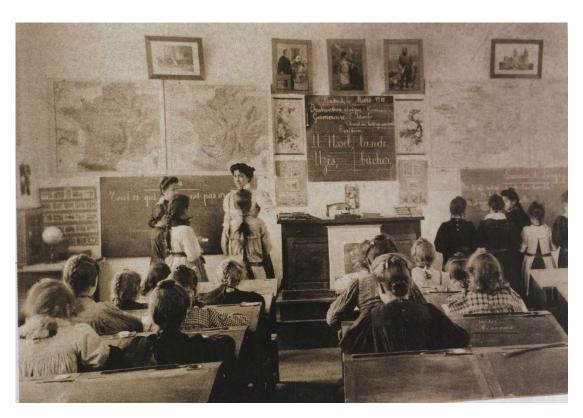
- <u>obligatoire</u> : tous les enfants doivent aller à l'école de 6 à 13 ans
- <u>publique</u> : les instituteurs sont recrutés et payés par l'Etat
- <u>gratuite</u> : les parents ne payent pas pour la scolarité de leur enfant. Les communes construisent et entretiennent les bâtiments et achètent le matériel scolaire
- <u>laïque</u> : l'enseignement religieux n'est plus enseigné à l'école.



Une école communale



Portrait de Jules Ferry



Salle de classe d'une école de filles en 1910

le rôle de l'instituteur a donc singulièrement grandi, comme aussi sa responsabilité. L'ancien maître d'école enseignait à lire, à écrire, à compter; aujourd'hui l'instituteur, sans négliger cette partie de sa tâche, doit avoir une ambition plus haute, c'est de former à la patrie des défenseurs, et des citoyens à la République. Ces enfants qu'il a aujourd'hui entre les mains seront tous un jour électeurs et soldats; [...] il faut donc tremper leurs âmes, éclairer leurs esprits, [...] il faut les animer d'un généreux patriotisme.

Charles Coutel, La République et l'école, une anthologie.

Circulaire d'un inspecteur de Marseille, 1882